

DEMANDE d'AUTORISATION UNIQUE d'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT DENOMMEE « FERME EOLIENNE DE LA FONTAINE DU BERGER » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MACQUIGNY (02).

CONCLUSIONS et AVIS du COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique, présentée par la Société Ferme éolienne du Berger SAS, en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Macquigny (02) s'est déroulée du Lundi 25 Septembre 2017 au Mercredi 25 Octobre 2017 inclus, soit 31 jours consécutifs.

La commissaire-enquêteur, vu :

- L'arrêté préfectoral en date du 11 Août 2017 prescrivant l'enquête publique et en définissant les modalités.

- La décision N° E 17000112/80 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens, en date du 7 Juillet 2017 désignant Mme Nadia QUIEVREUX, attachée territoriale en retraite pour conduire cette enquête.

- L'Avis de l'Autorité Environnementale en date du 7 Juin 2017.

- Le dossier d'enquête version consolidée d'Avril 2017 présenté par La Société VOLSKWIND France – 20, Avenue de la Paix 67 000 STRASBOURG, comportant notamment les pièces suivantes.

- Demande d'exploiter et compléments à la demande d'exploiter.
- Etude d'impact et son résumé non technique présenté par VOLKSWIND France (M. Florian MATHIEU).
- Etude paysagère, patrimoniale, et toutistique réalisée par AIRELE.
- Etude acoustique présentée par EREA Ingénierie – 31 190- Azay-le-Rideau.
- Dossier d'architecte établi par la SAS Architecture THOMAS-CHALOT 12, rue Girodeau 03 00 MOULINS + 3 plans de détails.
- Note sur la consommation des espaces agricoles.
- Mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale.
- Dossier pièces administratives et fiche descriptive des coordonnées éoliennes.
- Sommaire inversé.
- Plan de situation avec périmètre 6 km échelle 1/25000.

- Les avis d'insertion dans la rubrique annonces légales des journaux locaux :

- l'UNION : 07/09/2017
- AISNE NOUVELLE : 07/09/2017
- l'UNION : 26/09/2017
- AISNE NOUVELLE : 26/09/2017

- Le respect de l'affichage réglementaire informant la population de cette enquête publique dans les 19 communes situées dans un périmètre de 6 km ainsi que sur les voies d'accès conduisant au site où les éoliennes doivent s'implanter.

- Le dossier complet mis en ligne sur le site internet de la Préfecture.

Constatant que :

- Le dossier soumis à enquête publique comporte toutes les pièces prévues par les codes de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Energie.

- l'Enquête Publique s'est déroulée en conformité avec l'Arrêté préfectoral du 11 Août 2017,

- la publicité de l'enquête publique a été faite régulièrement par insertions dans la presse locale, les affiches dans les panneaux extérieurs des Mairies concernées, les panneaux aux abords des voies menant au site projeté, la mise en ligne du dossier complet sur le site internet de la Préfecture, et la possibilité pour le public de formuler ses observations par voie dématérialisée.

- le commissaire-enquêteur a tenu des permanences en Mairie de Macquigny les :

| | |
|--------------------------|---------------|
| Lundi 25 Septembre 2017 | de 9H à 12H |
| Vendredi 6 Octobre 2017 | de 14H à 17H. |
| Samedi 14 Octobre 2017 | de 9H à 12H |
| Jeudi 19 Octobre 2017 | de 14H à 17H |
| Mercredi 25 Octobre 2017 | de 14H à 17H. |

- 19 personnes ont formulé des observations. 5 personnes ont émis un avis favorable au projet, 13 un avis défavorable et 1 ne se prononce pas.

- Toutes les observations recueillies ont été transmises au pétitionnaire sous huitaine au pétitionnaire sous forme de Procès-Verbal de Synthèse des Observations avec photocopies du contenu du registre d'enquête et de l'ensemble des courriers reçus.

- La Société VOLSWIND France SAS, a adressé son mémoire en réponse par voie électronique le 17/11/2017 et par courrier recommandé AR le 20/11/2017.

- Les observations du public classées par thèmes ont été examinées et ont reçu des réponses.

Considérant que :

- Le projet de Ferme éolienne de la Fontaine de Berger de Macquigny (02) comportant 10 éoliennes de puissance unitaire de 3,6 MW soit un total de 36 MW contribuera à atteindre les objectifs de la France fixant la part des EnR dans le mix énergétique à 32% à l'horizon 2030, la part de l'énergie éolienne étant définie par la PPE (Programmation pluri-annuelle de l'énergie).

- la procédure d'autorisation unique est pérennisée depuis le 1^{er} Mars 2017.

- la location des terres agricoles nécessaires à la réalisation de ce projet fait l'objet de conventions individuelles avec les propriétaires. Même chose avec la Mairie de Macquigny pour l'utilisation des chemins communaux.

- les retombées fiscales attendues par les collectivités territoriales représentent un avantage non négligeable mais elles ne doivent pas influencer la décision.

- que le projet a été étudié en concertation avec les élus locaux et soumis à la population par exposition en Mairie de Macquigny et permanences tenues par un représentant de la Société VOLSKWIND.

-Considérant par ailleurs que

☞ **Ce projet présente de nombreux aspects environnementaux négatifs :**

1) La proximité avec les parcs éoliens avoisinants : La Mutte (480m) – Mont d'Origny (2,5 km.) Hauteville- Noyales (4 km) ne respectant pas la respiration paysagère.

2) La proximité avec les Monuments Historiques de Guise, le Château d'Audigny, l'Eglise de Macquigny, et en particulier, la covisibilité avec le donjon du Château de Guise.

3) La proximité avec le mémorial national de la Désolation.

4) L'encerclement de la Ville de Guise par les parcs éoliens : Au Nord : Basse-Thiérache sud, à l'Ouest : Noyales-Hauteville, Au sud- : Mont d'Origny Originy Ste-Benoite - Au sud-est : La Mutte – Clanlieu- et maintenant : Ferme éolienne de la Fontaine du Berger à Macquigny. Et au de-là du cercle de 6 km de nombreux autres parcs sont implantés ou autorisés.

5) Le nombre d'éoliennes en fonctionnement ou attendues dans un périmètre de 20 Km autour de la Ville de Saint-Quentin.

6) La consommation des espaces agricoles représentant un frein pour l'Agriculture dans le Nord du Département de l'Aisne.

6) La consommation des espaces agricoles représentant un frein pour l'Agriculture dans le Nord du Département de l'Aisne.

En conséquence, tenant compte des éléments rappelés ci-dessus, de l'étude du dossier, des avis du public et des réponses du porteur du projet, le commissaire-enquêteur, émet

Un **AVIS FAVORABLE** au projet de Ferme éolienne de la Fontaine du Berger sur le territoire de la Commune de Macquigny (02), assorti des **RESERVES** suivantes :

- 1) Réduire le projet de 50% afin de limiter la surdensification.
- 2) Supprimer les éoliennes E01, E02, E03, E06 et E10, respectant davantage la covisibilité avec le donjon du Château de Guise et l'église de Macquigny, et, s'éloignant ainsi du Mémorial National de la Désolation, et de la Commune d'Audignv.

A noter que la non-levée de ces réserves équivaudra à un Avis Défavorable.

Fait à FRIERES-FAILLOUFL le 25 Novembre 2017

Le commissaire-enquêteur.



Nadia OUIEVREUX.